

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 11 octobre 2022, à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. CORRESPONDANCES
 - 2.1 LISTE DES PERMIS
 - 2.2 AVIS DE CONTRIBUTION AU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVILE DU QUEBEC
3. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022
 - 5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022
6. FINANCES
 - 6.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 AUTORISATION DE TRANSFERTS DE FONDS
 - 6.3 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF
 - 7.2 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)
 - 7.3 AUTORISATION DE PRODUIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL À L'ÉGLISE
 - 7.4 APPUI AU PROJET DE CONSERVATION VOLONTAIRE DE L'HABITAT DE L'ENGOULEVENT BOIS-POURRI ET DES CHAUVES-SOURIS
 - 7.5 CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE À LA COLLECTIVITÉ AXÉ SUR L'ENFANT
 - 7.6 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-164 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-109 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 7.7 DÉTERMINATION DU MONTANT D'ALLOCATION DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU CCU
 - 7.8 INVITATION SOIRÉE RECONNAISSANCE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC
8. SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 ENTENTES POUR L'ENTRETIEN RÉSERVE D'EAU
 - 8.2 OCTROI DU BUDGET REQUIS POUR LA SIGNALISATION ET LA NUMÉROTATION DES RÉSIDENCES DANS LES RUES PRIVÉES
9. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 9.1 AUTORISATION DE PRODUIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU 4^e RANG
 - 9.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE
 - 9.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC ET DE LA DÉPENSE LIÉE À L'ENTENTE POUR LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE DES BOULEAUX
10. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 OCTROI DU MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DU VOLUME DE MATÉRIEL DANS LES CARRIÈRES PAR ORTHOPHOTOS
11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 11.1 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS
12. URBANISME
 - 12.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 5500, 7^E RANG
 - 12.2 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ACTE NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 542 987
13. VARIA
 - 13.1 MANDAT A UNE FIRME D'INGENIERIE POUR LA REFECTION DU PONCEAU GERVAIS- LEVEILLE
 - 13.2 ABROGATION DE LA RESOLUTION 2021-08-186, CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE ÈA LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 11 octobre 2022, à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Madame Katrine Cormier, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3
Monsieur Michel Côté, conseiller	siège no 5
Madame Isabelle Trépanier, conseillère	siège no 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier.

1. MOT DE BIENVENUE

Bonsoir, bienvenus à la séance ordinaire du mardi 11 octobre 2022. J'aimerais prendre un instant en mon nom personnel et du conseil municipal pour exprimer nos plus sincères condoléances à la famille de Mme Ghislaine B. Lampron. Cette femme a travaillé pour Saint-Lucien à titre de conseillère municipale pendant plus de 20 ans. Je vous invite donc à prendre un instant de silence pour la perte de Mme Ghislaine B. Lampron.

2. CORRESPONDANCES

- 2.1 Liste des permis
- 2.2 Avis de contribution au Service d'intervention d'Urgence civile du Québec

3. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-219

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 a été remis aux élus ;
CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Maryse Joyal
Absent : Michael Bernier

Adoptée. #2022-10-220

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 a été remis aux élus ;
CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022.

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal
Absents : Michel Côté, Isabelle Trépanier, Maryse Collette

Adoptée. #2022-10-221

6. FINANCES

6.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE	les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;
CONSIDÉRANT QUE	la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT	les recommandations de M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'effectuer le paiement des dépenses pour le mois de septembre pour une somme totale de 194 619.03 \$.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-222

6.2 AUTORISATION DE TRANSFERTS DE FONDS

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'autoriser les transferts budgétaires tels que proposés ci-dessous :

NUMERO	DESCRIPTION	
REVENUS		
01 21213 004	TX ORDURES COMM.INDUSTRIE INST	272.00 \$
01 21216 005	TX MESURAGE DES BOUES	215.00 \$
01 21219 010	TX POLICE	382.00 \$
01 27300 001	AUTR. CONTRI.- EVENEMENT NOEL	370.00 \$
01 38110 005	SOUTIEN FINAN. POLITIQUES FAMI	(10 500.00 \$)
01 381 32 001	PRABAM - Aide financ.bâtiments munic.	(112 416.00 \$)
01 38170 609	Subv.Loisirs - Table ping pong	(4 000.00 \$)
01 38191 011	AMEL.RESEAU ROUTIER	5 000.00 \$
01 38191 012	AMEL.RESEAU ROUTIER- VOLET ACC	829 606.00 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02 11000 131	REMUN. BASE-ELUS	(3 333.34 \$)
02 11000 133	ALLOC. DEPENSES-ELUS	(1 666.66 \$)
02 11000 331	TELEPHONE	500.00 \$
02 11000 454	FORMATION-ELUS	(5 000.00 \$)
02 11000 499	FRAIS REPRESENTATION-ELUS	6 000.00 \$
02 13000 414	INFORM. ENTR.LOGICIELS-ADM	10 000.00 \$
02 13000 690	LOGO - EPINGLETTES	500.00 \$
213 050 141	SALAIRES	77 518.00 \$
02 13059 499	FRAIS REPRESENTATION -ADM.	1 500.00 \$
02 15000 959	M.R.C. MUTATION,ROLE-EVAL.	1 000.00 \$
TRANSPORT		
02 32000 410	HONORAIRES PROF.(ING.)-VOIRIE	(25 000.00 \$)
02 32000 411	HONORAIRES ARPENTEURS-VOIRIE	(10 500.00 \$)
02 32000 629	ABAT-POUSSIÈRE-VOIRIE	(25 518.00 \$)
02 32000 649	FOURN. DIVERSES - VOIRIE	450.00 \$
02 32002 499	FOSSÉS TROTTOIRS-VOIRIE	250.00 \$
02 32050 141	SALAIRES	7060.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02 45200 649	BAC ROULANT-RECYCLAGE	8 000.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
02 61051 141	SALAIRES	(33 750.00 \$)
02 63900 522	Dépenses Politique Familiale	10 500.00 \$
02 63900 522	Dépenses Réclamation Lunette	500.00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02 70000 141	SALAIRES	(12 430.00 \$)

02 70101 522	ENTR. BAT.MUNIC.- LOUÉ	100.00 \$
02 70151 447	LOISIRS ET CULTURE SUBV.-CENTR	325.00 \$
02 70196 447	CONTRIBUTION-SUPRALOCAUX	(15.00 \$)
FRAIS DE FINANCEMENT		
02 92100 870	INTERETS - AUTRES TIERS	400.00 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
03 01000 721	IMMO. BUREAUX	112 416.00 \$
03 01000 724	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 750.00 \$
03 01001 720	INFRASTR.VOIRIE- PONCEAUX	(22 100.00 \$)
03 01001 722	INFRASTR.VOIRIE-HEMMINGS	50 000.00 \$
03 01001 726	INFRASTR.VOIRIE- 4E RANG	(1 304 045.00 \$)
03 01001 729	INFRASTR.VOIRIE - 8E RANG	(144 100.00 \$)
03 01001 730	INFRASTR. VOIRIE - RESERVE	(10 000.00 \$)
	INFRASTR.VOIRIE - 9E RANG KI	64 000.00 \$
	INFRASTR.VOIRIE - 9E RANG SI	25 518.00 \$
03 01001 731	INFRASTR.VOIRIE- VOIE CYCLABLE	(4 457 084.00 \$)
03 01001 732	INFRASTR.VOIRIE - DOM.DESPINS	58 000.00 \$
03 01008 724	EQUIPEMENT LOISIRS	4 000.00 \$
03 11008 000	FINAN. LONG TERME-4E RANG	474 439.00 \$
03 11011 000	FINAN. LONG TERME-VOIE CYCLABL	4 457 084.00 \$
03 21000 000	FOND ROULEMENT AFFECTE	17 350.00 \$
	AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ 2021	(46 547.00 \$)

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-223

6.3 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien a adopté le règlement d'emprunt numéro 2022-156 ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité est en attente de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-156 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité doit faire un emprunt temporaire pour débiter les travaux requis pour la municipalisation du Domaine des Bouleaux ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'autoriser l'emprunt temporaire à la marge de crédit institutionnelle pour débiter les travaux de la municipalisation du Domaine des Bouleaux.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-224

7. ADMINISTRATION

7.1 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a résolu le 14 février 2022, par résolution numéro 2022-02-045, de ne pas participer au projet de transport collectif ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande de contribution financière pour ce projet a été modifiée. La demande initiale était de 12 984\$ par année et est maintenant de 7 871\$;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** de maintenir la décision et de ne pas participer au projet de transport collectif.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-225

7.2 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet d'aménagement des bureaux municipaux dans l'ancienne église (Dossier numéro : 2030315).

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-226

7.3 AUTORISATION DE PRODUIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL À L'ÉGLISE

- CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont nécessaires pour l'implantation du bureau municipal dans l'ancienne église ;
- CONSIDÉRANT QUE** le délai entre la libération de l'église par l'école et le déménagement du bureau municipal sera court ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** d'autoriser la préparation d'appel d'offres pour la réfection du bureau municipal à l'église afin que celui-ci soit fin prêt dès que les autorisations du bailleur de fonds nous soient transmises.

Proposeur : Mme Maryse Joyal Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-227

7.4 APPUI AU PROJET DE CONSERVATION VOLONTAIRE DE L'HABITAT DE L'ENGOULEVENT BOIS-POURRI ET DES CHAUVES-SOURIS

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est sensible à l'écologie de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la protection des espèces en péril est importante ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** d'appuyer le projet de conservation volontaire de l'habitat de l'engoulevent bois-pourri et des chauves-souris du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et de soutenir la recherche de propriétaires privés voulant participer à ce projet.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-228

7.5 CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE À LA COLLECTIVITÉ AXÉ SUR L'ENFANT

- CONSIDÉRANT QUE** les enfants sont notre avenir ;
- CONSIDÉRANT QUE** le développement de ceux-ci passe par des besoins primaires comblés ;

7.7 DÉTERMINATION DU MONTANT D'ALLOCATION DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT	le temps et l'implication demandés aux membres du CCU ;
CONSIDÉRANT QUE,	selon le règlement constituant un comité consultatif numéro 2018-088, à l'article 2.8, il est de l'autorité du conseil de déterminer une allocation de présence ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'octroyer aux membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme un montant de 40\$ à chacune des rencontres pour leur présence, rétroactivement à la date du 1 ^{er} janvier 2022.

Proposeur : Mme Isabelle Trépanier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-231

7.8 INVITATION SOIRÉE RECONNAISSANCE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité est reconnaissante à Loisir Sport Centre-du-Québec de l'octroi pour l'assistance financière ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité remercie Loisir Sport Centre-du-Québec de l'invitation à la soirée Reconnaissance ;
CONSIDÉRANT QU'	aucun membre du Conseil n'est disponible à la date de la soirée Reconnaissance ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ de décliner l'invitation d'assister à la Soirée Reconnaissance Loisir Sport Centre-du-Québec.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-232

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 ENTENTES POUR L'ENTRETIEN RÉSERVE D'EAU

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a reçu les propositions pour l'entretien des réserves d'eau pour la saison 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT QUE	le Conseil accepte les propositions reçues soit ;

Adresse de la réserve d'eau	Entrepreneur	Montant
370 rue Joyal	M. Bertrand Allard	350.00 \$
25 rue de la Réserve	M. Stéphane Cartier	300.00 \$
Face au 3880, 7ième Rang	M. Stéphane Cartier	340.00 \$
3875, 4ième Rang	M. Michel Gardner	275.00 \$
7025, chemin Hemmings	M. Maurice Boucher	400.00 \$
10, rue Thierry	Gestion Favre et Genest Inc.	300.00 \$
2774 route du Pont	M. Michel Gagnon	400.00 \$
Ouverture occasionnelle (urgence)	M. Stéphane Cartier	50 \$ / de la fois

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier trésorier, à conclure les ententes et les documents nécessaires à la conclusion de ces dites ententes.

Proposeur :Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-233

8.2 OCTROI DU BUDGET REQUIS POUR LA SIGNALISATION ET LA NUMÉROTATION DES RÉSIDENCES DANS LES RUES PRIVÉES

- CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'une numérotation civique et uniforme en bordure des rues privées n'a pas été réalisée ;
- CONSIDÉRANT QUE** les rues privées ne sont pas toutes identifiées ;
- CONSIDÉRANT QU'** un affichage uniforme combiné avec la localisation uniforme en bordure de la route améliore la rapidité d'intervention par l'élimination de recherches des noms de rues et des numéros civiques ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est de l'intérêt général des contribuables, notamment pour les fins de sécurité et d'interventions rapides des services de secours, que l'accès aux propriétés, comprenant ou non des bâtiments, soit identifié par des numéros bien visibles de la voie publique ou privée ;
- CONSIDÉRANT** l'estimé de 5 245 \$ plus taxes produit par M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- d'autoriser la dépense de 5 245 \$ plus taxes pour l'acquisition et l'installation des numéros civiques et des noms de rues manquants .

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-234

9. TRANSPORT ET VOIRIE

9.1 AUTORISATION DE PRODUIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU 4^e RANG

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation du délai de réalisation des travaux a été acceptée par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif de respecter l'échéancier ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** de lancer l'appel d'offres pour la réfection du 4^e rang.

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-235

9.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a fait parvenir des demandes de prix pour le fauchage et débroussaillage et qu'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par l'entreprise E. Bélanger étant de :

- travaux de fauchage 80\$/heure plus les taxes applicables ;
- travaux de débroussaillage 90\$/heure plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le montant du contrat, la Municipalité peut conclure une entente de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'octroyer le contrat pour le fauchage et débroussaillage à l'entreprise E. Bélanger pour 2 ans, soit 2023 et 2024 au même taux que pour 2022, tel que déposé le 29 septembre 2022.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-236

9.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC ET DE LA DÉPENSE LIÉE À L'ENTENTE POUR LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien désire municipaliser le Domaine des Bouleaux ;
CONSIDÉRANT QUE,	pour la réalisation du projet de municipalisation du Domaine des Bouleaux, les rues doivent être conformes ;
CONSIDÉRANT QUE,	présentement, onze (11) poteaux d'Hydro-Québec sont situés dans l'emprise de la rue planifiée et doivent être déplacés ;
CONSIDÉRANT QUE	le coût d'un tel déplacement est de 40 075.49\$, que de ce montant est soustraite une allocation d'Hydro-Québec d'un montant de 20 037,75\$ et que le solde de 20 037,74\$ avant les taxes applicables sera aux frais de la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs et d'autoriser la dépense de 20 037,74\$ liée à cette entente.

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-237

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 OCTROI DU MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DU VOLUME DE MATÉRIEL DANS LES CARRIÈRES PAR ORTHOPHOTOS

CONSIDÉRANT QU'	une municipalité doit prendre les mesures nécessaires afin de vérifier l'exactitude des déclarations faites par les propriétaires de carrières et de sablières concernant la quantité de matériaux extraits ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité doit faire vérifier 5 sites et que cette vérification doit avoir lieu avant l'arrivée de la neige ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'octroyer le contrat de vérification du volume de matériel dans les carrières par orthophotos à l'entreprise Pomerleau pour un montant forfaitaire de 10 000\$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-238

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

11.1 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipements d'entraînement extérieur ciblés pour la clientèle aînée ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra aux personnes de 50 ans et plus de pratiquer une activité physique et sportive à l'extérieur dans un lieu adapté ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra également de rompre l'isolement et de favoriser les rencontres et échanges entre les aînés de Saint-Lucien ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** que la Municipalité mandate monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, pour compléter et acheminer le formulaire de demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés avant le 21 décembre 2022 et à signer tous les documents relatifs au projet présent.

Proposeur : Mme Maryse Joyal Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-239

12. URBANISME

12.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 5500, 7^E RANG

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure au règlement de zonage de Saint-Lucien a été déposée par, le propriétaire d'un immeuble situé au 5500, 7^e rang pour conformer la marge avant du bâtiment principal à une distance de 12.192 mètres de la ligne avant du terrain au lieu des 15.00 mètres prévus au règlement de zonage numéro 2020-131 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la cour avant du bâtiment principal est adjacente à la rue ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera qu'agricole et ne pourra jamais devenir une habitation, que son utilisation sera seulement à des fins agricoles pour l'entreposage d'équipements servant à la production agricole ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ,** tel que recommandé par le CCU, de faire droit à la dérogation mineure demandée par le propriétaire d'un immeuble situé au 5500, 7^e rang afin de conformer la marge avant de son bâtiment agricole à 12.192 mètres de la ligne avant du terrain au lieu des 15.00 mètres prévus au règlement de zonage 2020-131.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Isabelle Trépanier

Adoptée. #2022-10-240

12.2 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ACTE NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 542 987

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 2022-132 prévoit que l'approbation d'opération cadastrale est assujettie à une (1) des trois (3) conditions énumérées dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le choix retenu par le Conseil et le propriétaire des lots en question est que le propriétaire cède gratuitement à la Municipalité un terrain, soit le lot 6 542 987 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-09-217 a été adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2022 proposant d'acquérir le lot projeté 6 542 987, de payer 50% des frais de notaire et qu'une clause donnant accès à la rue DeChantal aux citoyens de Saint-Lucien pour se rendre à la plage ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'autoriser madame Maryse Collette, mairesse, et le directeur général et greffier-trésorier monsieur Michael Bernier à signer l'acte notarié pour l'acquisition du lot 6 542 987.

Proposeur : Mme Katrine Cormier Appuyeur : Mme Maryse Joyal

Adoptée. #2022-10-241

13. VARIA

13.1 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU GERVAIS-LÉVEILLÉ

- CONSIDÉRANT QUE** le ponceau Gervais-Léveillé se situant sur le 9ⁱème rang de Simpson montre des signes de fin de vie ;
- CONSIDÉRANT QU'** avant de faire son remplacement, nous devons faire une étude hydraulique et obtenir l'avis d'un ingénieur ;
- CONSIDÉRANT QUE** ledit ponceau est sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Lucien et de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à part égale ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 2 offres de services pour les services professionnels pour le remplacement du ponceau Gervais-Léveillé soit :
- la firme EXP pour un montant de 19 955.00\$ plus taxes applicables ;
 - la firme Ingénieur Larocque Cournoyer pour un montant de 20 500\$ plus taxes applicables ;
- CONSIDÉRANT** les recommandations de M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ** de mandater la firme EXP et d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général greffier trésorier à signer tous les documents nécessaires.

Proposeur : Mme Isabelle Trépanier Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2022-10-242

13.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-08-186, CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité autorisait une demande d'aide à la voirie locale volet redressement et accélération par la résolution 2021-08-186 ;
- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité a reçu l'aide financière par le ministère des Transports ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

- CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;
- CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;
- CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-08-186 mandatait monsieur Alain St-Vincent-Rioux, qui n'est plus à l'emploi de la Municipalité, comme chargé de projet et l'autorisait à agir à titre de représentant de la Municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre le projet soumis au Ministère ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général, greffier trésorier à agir comme représentant de la Municipalité de Saint-Lucien auprès du Ministère dans le cadre de la demande initiale formulée via la résolution 2021-08-186 ;
 - d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général, greffier trésorier à signer tout document relatif à cette demande ;
 - d'autoriser monsieur Michael Bernier, directeur général, greffier trésorier à signer la convention d'aide financière ou en son absence madame Marie-Josée Royer, directrice générale adjointe.

Proposeur : Mme Isabelle Trépanier Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2022-10-243

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

Proposeur : Mme Maryse Joyal Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2022-10-244

Maryse Collette
Mairesse

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier